

Administration communale de Koerich
2, rue du Château L-8385 KOERICH Tél. : 288 355 200

Dossier suivi par :
Steve Rodesch, tél. : 288 355 220
E-mail : steve.rodesch@koerich.lu
Réf. StR. 194/2025

Koerich, le 16 décembre 2025

AVIS AU PUBLIC

Art.24 § 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Conformément à l'article 24, § 1, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'une demande en autorisation pour :

La gestion des eaux dans le cadre de l'installation d'une station d'épuration individuelle à Koerich (n° dossier : EAU/AUT/25/1135 du 11/12/2025) présentée par Madame Caroline GENGLER demeurant à 11, rue Fockeschlass L-8386 KOERICH a été introduite auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau en date du 12 août 2025.

Le Bourgmestre,



Daniel WIRTH

La Secrétaire f. f.,

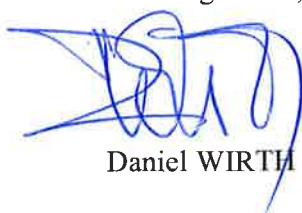


Nathalie REINERTZ

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que l'avis au public pour la gestion des eaux dans le cadre de l'installation d'une station d'épuration individuelle à Koerich (n° dossier : EAU/AUT/25/1135 du 11/12/2025) présentée par Madame Caroline GENGLER demeurant à 11, rue Fockeschlass L-8386 KOERICH a été introduite auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau en date du 12 août 2025 a été publié et affiché pendant 15 jours à la maison communale de Koerich à partir du 17 décembre 2025, conformément à l'article 24, alinéa 1, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Le Bourgmestre,



Daniel WIRTH

La Secrétaire f. f.,



Nathalie REINERTZ